

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2770

16 décembre 2010

SOMMAIRE

Accent Aigu	132955	QM Holdings 1 S.à r.l.	132947
Active Security Company S.à r.l.	132940	QM Holdings 2 S.à r.l.	132948
Ampli Lux S.à r.l.	132951	QM Holdings 3 S.à r.l.	132948
Arcavest Project Clejan S.à r.l.	132953	QM Holdings 4 S.à r.l.	132948
A.S. Adventure Luxembourg S.A.	132955	QM Holdings 5 S.à r.l.	132949
Canaletto S.A.	132940	QM Holdings GP S.à r.l.	132947
Diamer Invest S.A., SPF	132956	QM Properties 4 S.à r.l.	132950
Faris Holding S.A.	132924	Regify S.A.	132956
Faris S.A.	132924	R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A.	132949
H'Corp	132931	Rotco S.A.	132949
H&F Wings Lux 1 S.à r.l.	132954	Rue du Canal S.à r.l.	132922
H.I.G. Luxembourg Holdings Thirteen S.C.A.	132914	Rue du X Septembre S.à r.l.	132951
Llacolén S.à r.l.	132941	Rue du X Septembre S.à r.l. et Cie s.e.c.s.	132951
Modern Re S.A.	132922	Sinatra S.à r.l.	132951
Oberflächenschutz Sturm s.à r.l.	132960	Société Financière UCB	132948
Paris Holdings S.à r.l.	132923	Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.	132952
Point of U [of U] (Soparfi) S.à r.l.	132923	Starvisa S.A.	132952
Poivre Real Estate 1 S.à r.l.	132924	Supram S.A.	132952
Poivre Real Estate 2 S.à r.l.	132924	Taxcom S.A.	132953
Poivre Real Estate 3 S.à r.l.	132929	TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l.	132953
Poivre Real Estate 4 S.à r.l.	132930	Telepartners S.A.	132952
Poivre Real Estate 5 S.à r.l.	132930	The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A.	132953
Poivre Real Estate GP S.à r.l.	132923	UCB Lux S.A.	132954
ProLogis France CIX S.à r.l.	132930	UCB S.C.A.	132954
ProLogis France LVIII S.à r.l.	132931	Waste Systems S.A.	132955
ProLogis France LV S.à r.l.	132931	WestLB Mellon Compass Fund	132954
ProLogis France LXIX S.à r.l.	132931	"Whitehill Capital"	132955
ProLogis France LXXVI S.à r.l.	132938	Winvest Part 7	132922
ProLogis France LXXIII S.à r.l.	132938	Yellow River Holdings S.à r.l.	132932
ProLogis France LXXVII S.à r.l.	132939	Zora Holding S.A.	132940
ProLogis France LXXV S.à r.l.	132939		
ProLogis Poland XCV S.à r.l.	132939		
Promogroup S.A.	132941		
Prysmian (Lux) II S.à r.l.	132940		

H.I.G. Luxembourg Holdings Thirteen S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.664.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) H.I.G. Europe Capital Partners L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

Duly represented by Mrs Flora Gibert, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given on November 8, 2010;

2) H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A., a Luxembourg company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending,

Duly represented by Mrs Flora Gibert, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given on November 8, 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "H.I.G. Luxembourg Holdings Thirteen S.C.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a share capital of EUR 31,000 (EUR thirty-one thousand) represented by 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety nine) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of EUR 1 (EUR one) and by 1 (one) management share (the "Management Share") with a par value of EUR 1 (EUR one).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of the Articles.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

D. Management

Art. 8. The Company shall be managed by H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 11. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman, two of its members or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board. It may also be convened by the Manager upon request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of May at 5 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

General meetings of shareholders may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 16. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 17. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final dispositions - Applicable law

Art. 18. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held within six (6) months after the closing of the first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) H.I.G. Europe Capital Partners L.P.	30,999	Ordinary Shares
2) H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A.	1	Management Share
Total:	31,000	Shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of EUR 31,000 is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.

2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2010:

a) Ruth Mary Brophy, born in Massachusetts, USA, on 3 February 1950, with professional address at 1001, Brickell Bay Drive, 33131 Miami, USA;

b) Richard Hugh Siegel, born in Pennsylvania, USA, on 11 October 1965, with professional address at 1001, Brickell Bay Drive, 33131 Miami, USA;

c) Laurence Goblet, born in Malmédy, Belgium, on 27 February 1981, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) "H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", un Limited Partnership ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

dûment représentée par Mme Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2010;

2) H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dont l'enregistrement est en cours auprès du registre du commerce et des sociétés,

dûment représentée par Mme Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2010.

Les procurations signées «ne varietur» par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de «H.I.G. Luxembourg Holdings Thirteen S.C.A. (ci-après la «Société»)».

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de EUR 31.000 (EUR 31.000) représenté par 30.999 (trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'EUR 1 (EUR un) et par une (1) action de Commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un d'EUR 1 (EUR un).

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

D. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du conseil de surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président, deux au moins de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondateurs de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondateurs de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du conseil de surveillance. Elle peut aussi être convoquée par le Gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen,

une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

G. Exercice social - Bilan

Art. 14. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des statuts de la société

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales et Loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans les six (6) mois suivant la clôture du premier exercice social.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

- 1) H.I.G. Europe Capital Partners L.P. 30.999 Actions Ordinaires
- 2) H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A. 1 Action de Commandité

Toutes les actions ont été libérées par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 31,000 (EUR trente et un mille) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société le 31 décembre 2010:
 - a) Ruth Mary Brophy, née dans l'Etat du Massachusetts, USA, le 3 février 1950, avec adresse professionnelle au 1001, Brickell Bay Drive, 33131 Miami, USA;
 - b) Richard Hugh Siegel, né en Pennsylvanie, USA, le 11 octobre 1965, avec adresse professionnelle au 1001, Brickell Bay Drive, 33131 Miami, USA;

c) Laurence Goblet, né à Malmédy, Belgique, le 27 février 1981, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Le siège de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49197. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010150890/448.

(100174095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Rue du Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 68-70, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 48.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Rue du Canal Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010151446/12.

(100173208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Winvest Part 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.002.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la société Winvest Part 7, décidée par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 16 septembre 2010, a été clôturée par décision de l'associé unique, Trief Corporation, société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 50162, en date du 8 novembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010151476/18.

(100173234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Modern Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 novembre 2010

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Messieurs Jan-Erik SVENSSON et Lars NORDSTRAND de leur poste d'Administrateurs avec effet immédiat à la date des présentes résolutions.

L'Assemblée décide de nommer Mlle Kjerstin FYLLINGEN, demeurant Jenny Linds vei 9, 5146 Fyllingsdalen Bergen, Norvège et M. Anders CARSTENSEN, demeurant Erik Eriksens Gade 11 5, 2300 Copenhague, Danemark, comme nou-

veaux Administrateurs de la société avec effet immédiat à la date des présentes résolutions pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour la société MODERN RE S.A.
SINSER (Luxembourg) SARL
Signature

Référence de publication: 2010151401/17.

(100172714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.244.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 85,118 parts sociales de la Société sont détenues par Peakside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Holdings S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151410/16.

(100172871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Point of U [.of U] (Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 126.615.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151411/10.

(100173205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Poivre Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.476.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 450 parts sociales de la Société sont détenues par Peakside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate GP S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151413/16.

(100172818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Poivre Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.481.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 450 parts sociales de la Société sont détenues par Peakeside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 1 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151414/16.

(100172901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Poivre Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.480.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 450 parts sociales de la Société sont détenues par Peakeside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 2 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151415/16.

(100172904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Faris S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Faris Holding S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 37.663.

—
In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held:

A extraordinary general meeting of shareholders of FARIS HOLDING S.A., a société anonyme holding having its registered office in L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 37.663, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 July 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 of 4 February 1992 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 749 of 16 May 2002.

The meeting is opened at 10.00 a.m. with Ms Alfiya Kern, lawyer, with professional address at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, with professional address in L- 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L- 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Conversion of the Corporation into a société de participations financières ("SOPARFI") with effect as of 1st January 2011 and subsequent amendment to the first paragraph of article 1, articles 2 and 15 of the articles in accordance with the following:

a) **Art. 1st.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares thereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "FARIS S.A."

b) **Art. 2.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the corporation is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner. The corporation may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences and other intellectual property rights. The corporation may also sell, transfer, exchange or otherwise develop such securities and other financial investments and patents and licences and other intellectual property rights, and grant to other enterprises or companies or natural persons any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures.

In general, the corporation may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

c) "**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

2) Amendment of article 5 which will have the following wording:

"**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

If the corporation has only a sole shareholder, then this sole shareholder has all the powers of the meeting of shareholders.

The resolutions which will be taken by the sole shareholder in accordance with paragraph 2 will be recorded by minutes."

3) Insertion of a new paragraph 2 between paragraphs 1 and 2 of article 7 of the articles with the following wording:

"If however the corporation has only a sole shareholder or if at a general meeting of shareholders it would appear that the corporation has only one sole shareholder, then the board of directors may be composed of only one member until the ordinary general annual meeting of shareholders following the establishment of the existence of more than one shareholder."

4) Insertion of a new paragraph 2 between paragraphs 1 and 2 of article 8 of the articles with the following wording:

"If the board of directors is composed of only one member, then this sole director will be the chairman of the board."

5) Amendment of article 11 which will have the following wording:

"**Art. 11.** One or several statutory auditors or independent auditors, according to the legal provisions, shall supervise the operations of the corporation. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors or the independent auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years."

6. Miscellaneous.

II.- That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notice was necessary, the represented sole shareholder declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting takes the following resolutions with effect as of 1st January 2011:

First resolution

The general meeting resolves to convert the Company into a société de participations financières ("SOPARFI").

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend as follows paragraph 1 of article 1, article 2 and 15 of the articles of incorporation of the Company:

a) **Art. 1. Paragraph 1.** "There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares thereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "FARIS S.A."."

b) "**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other enterprises or companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the corporation is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner. The corporation may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences and other intellectual property rights. The corporation may also sell, transfer, exchange or otherwise develop such securities and other financial investments and patents and licences and other intellectual property rights, and grant to other enterprises or companies or natural persons any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures.

In general, the corporation may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose."

c) "**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation so as to give it henceforth the following wording:

"**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

If the corporation has only a sole shareholder, then this sole shareholder has all the powers of the meeting of shareholders.

The resolutions which will be taken by the sole shareholder in accordance with paragraph 2 will be recorded by minutes."

Fourth resolution

The general meeting resolves to insert a new paragraph 2 between paragraphs 1 and 2 of article 7 with the following wording:

"If however the corporation has only a sole shareholder, or if at a general meeting of shareholders it would appear that the corporation has only one sole shareholder, then the board of directors may be composed of only one member until the ordinary general annual meeting of shareholders following the establishment of the existence of more than one shareholder."

Fifth resolution

The general meeting resolves to insert a new paragraph 2 between paragraphs 1 and 2 of article 8 with the following wording:

"If the board of directors is composed of only one member, then this sole director will be the chairman of the board."

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend article 11 of the articles so as to give it henceforth the following wording:

"**Art. 11.** One or several statutory auditors or independent auditors, according to the legal provisions, shall supervise the operations of the corporation. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors or the independent auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FARIS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.663, constituée suivant acte notarié en date du 30 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 4 février 1992 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 16 mai 2002.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Alfiya KERN, avocate, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transformation de la société en société de participations financières ("SOPARFI") avec effet au 1^{er} janvier 2011 et modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 1, et des articles 2 et 15 des statuts comme suit:

a) **Art. 1^{er} . Paragraphe 1^{er} .** "Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "FARIS S.A."."

b) **" Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen. La société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets, licences ou autres droits de propriété intellectuelle s'y rapportant. La société pourra également procéder au transfert par vente, transfert ou échange ou par tout autre moyen, de ces valeurs et autres instruments financiers et brevets, licences ou autres droits de propriété intellectuelle, et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à d'autres entreprises ou sociétés ou à des personnes physiques.

La société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

c) **" Art. 15.** Tout ce qui n'est pas expressément régleménté par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée."

2) Modification de l'article 5 qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Toute assemblée générale des actionnaires de la société représente l'entièreté des actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

Si la société a seulement un actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du deuxième paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal."

3) Insertion d'un nouveau paragraphe 2 entre le 1^{er} et le 2^e paragraphe de l'article 7 des statuts avec la teneur suivante:

"Toutefois, si la société a été constituée par un actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

4) Insertion d'un nouveau paragraphe 2 entre le 1^{er} et le 2^e paragraphe de l'article 8 avec la teneur suivante:

"En cas d'un conseil d'administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du conseil d'administration."

5) Modification de l'article 11 lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise selon les exigences légales. L'assemblée des actionnaires procédera à la nomination des commissaires ou réviseurs d'entreprise, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années."

6) Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes avec effet au 1^{er} janvier 2011:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société de participations financières ("SOPARFI").

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1^{er} (alinéa 1^{er}), 2 et des statuts de la Société comme suit:

a) **Art. 1^{er} . (alinéa 1^{er}).** "Il existe une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "FARIS S.A."."

b) **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen. La société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets, licences ou autres droits de propriété intellectuelle s'y rapportant. La société pourra également procéder au transfert par vente, transfert ou échange ou par tout autre moyen, de ces valeurs et autres instruments financiers et brevets, licences ou autres droits de propriété intellectuelle, et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à d'autres entreprises ou sociétés ou à des personnes physiques.

La société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

c) **Art. 15.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société relatif afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Toute assemblée générale des actionnaires de la société représente l'entière des actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

Si la société a seulement un actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du 2^e paragraphe ci-dessus sont inscrites dans un procès-verbal."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'insérer un nouveau paragraphe 2 entre l'actuel paragraphe 1 et l'actuel paragraphe 2 de l'article 7 des statuts de la Société avec la teneur suivante:

"Toutefois, si la société a été constituée par un actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer un nouveau paragraphe 2 entre l'actuel paragraphe 1 et l'actuel paragraphe 2 de l'article 8 des statuts de la Société avec la teneur suivante:

"Si la société n'a qu'un seul administrateur, cet administrateur unique sera le président du conseil d'administration."

Sixième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprise selon les exigences légales. L'assemblée des actionnaires procédera à la nomination des commissaires ou réviseurs d'entreprise, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KERN, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. LAC/2010/47295. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010151343/271.

(100172642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Poivre Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.479.

Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 450 parts sociales de la Société sont détenues par Peakeside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 3 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010151416/16.

(100172905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Poivre Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.478.

Veillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 450 parts sociales de la Société sont détenues par Peakeside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 4 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010151417/16.

(100172859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Poivre Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.477.

Veillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 450 parts sociales de la Société sont détenues par Peakeside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 5 S.à r.l.

Jean Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010151418/16.

(100172816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis France CIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010151420/14.

(100173075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis France LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010151421/14.

(100173076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis France LVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010151422/14.

(100173078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis France LXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010151423/14.

(100173081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

H'Corp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.191.

Changement suivant la cession du 29 juin 2010:

- Ancienne situation associés:

M. David Julien Philippe HOLDER: 250 parts sociales

M. et Mme Francis HOLDER: 127.401 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

M. David Julien Philippe HOLDER Parts sociales

M. David Julien Philippe HOLDER 127.651

Total 127.651

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour H'Corp

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010151756/20.

(100174859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Yellow River Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.648.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eight day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 236324, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New-York (USA) on 29th, October 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Yellow River Holdings S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The one hundred eight (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James Passin, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
 - Mr. Harvey Sawikin, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA; and
 - Mr. Anthony Milewski, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.
- 2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huitième du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Register of Companies, Cayman Islands, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman,

ici représentée par Mr Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York (États-Unis d'Amérique), le 29 octobre 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Yellow River Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-), représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. James Passin, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Harvey Sawikin, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; and

- Mr. Anthony Milewski, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. LAC/2010/49475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151148/341.

(100173958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

ProLogis France LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010151424/14.

(100173083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis France LXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010151425/14.

(100173084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis France LXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010151426/14.

(100173085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis France LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010151427/14.

(100173086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ProLogis Poland XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.833.750,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.141.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 15 Novembre 2010.
Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010151428/17.

(100173344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Active Security Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 107.872.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151482/9.

(100174103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Canaletto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151497/9.

(100173926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Prysmian (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.158.100,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.856.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 mai 2005, acte publié au Mémorial C, no 948 du 27 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2010151429/14.

(100172632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Zora Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.280.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 octobre 2010 a renouvelé

les mandats des administrateurs

Adamantios Lentsios, directeur de société, 25, Kreontos str., GR-104 42 Athènes

Orthodoxos Neophytou, directeur de société, 25, Kreontos str., GR-104 42 Athènes

Ninos Yiamakis, directeur de société, 9, Fragoklissias Street, GR-151 25 Marousi, Athènes

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers S.A., 268, Kifisias Avenue, GR-152 32 Halandri, Athènes.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour ZORA HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010154051/21.

(100175544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Promogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 36.276.

Extrait des résolutions du Conseil d'administration

En date du 14 octobre 2010, le conseil d'administration a coopté Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de Eric VANDERKERKEN, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2012.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2010151430/17.

(100172593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Llacolén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.700.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of October.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SOCIEDAD de AHORRO SK, Ltda a limited company, with registered office at Malaga, 120 Piso 8 Las Condes, Chile, registered with the Registro de Comercio de Santiago under number 23117, here represented by Mrs. Mombaya KIM-BULU, private employee, residing professionally in L - 2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. Objet.

2.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

2.2. The Company may make for its own account real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

2.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

2.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, but always remaining within the meaning of the articles 188 and 189 of the law of August 1915 as amended;

2.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to any Connected companies or with any Connected companies or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

2.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

2.4.5. to make the acquisition of the business and the properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Llacolén S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1,25) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarters of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the twomonths term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In case of plurality of managers, the managers will be divided into two classes of managers A and B. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If there is more than one manager, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows by:

Sociedad de Ahorro SK, Ltda prenamed,	10,000 shares
Total shares:	10,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- Mr. Juan Pablo ABOITIZ DOMINGUEZ, born in Recoleta, Santiago (Chile), on August 21, 1959, with professional address at Malaga, 120 Piso 8 Las Condes, Chile, as Manager A of the Company;

Mr. Matthijs BOGERS, born in Amsterdam (The Netherlands), on November 24, 1966, with professional address at 47, boulevard Royal, L2449 Luxembourg as Manager B;

Mr. Julien FRANCOIS, born in Messancy (Belgium), on June 18, 1976, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as Manager B;

The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

A COMPARU:

SOCIEDAD de AHORRO SK, Ltda une Limited Company, avec siège social à Malaga, 120 Piso 8 Las Condes, Chile, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Santiago sous le numéro 23117, ici représentée par Mademoiselle Mombaya KIMBULU, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

2.2. La Société pourra effectuer pour son propre compte des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ciaprès reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

2.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

2.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, toujours en restant dans les limites des dispositions des articles 188 et 189 de la loi du 10 août 1915 tels que modifiés;

2.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à des société Apparentées ou avec des société Apparentées ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

2.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

2.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces

méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

2.4.5. d'acquérir le fonds de commerce ou d'actifs de biens immobiliers et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

2.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Llacolén S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, d'une valeur de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, les gérants sont répartis en deux catégories de gérants A et B. Ils ont, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Sociedad de Ahorro SK, Ltda précitée,	10.000 parts
Total parts sociales:	10.000 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- M. Juan Pablo ABOITIZ DOMINGUEZ, né le 21 août 1959 à Recoleta, Santiago, Chili, avec adresse professionnelle à Malaga, 120 Piso 8 Las Condes, Chili, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas., avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

- M. Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy, Belgique avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

- La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mombaya Kimbulu, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 novembre 2010. LAC / 2010 / 49101. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152596/317.

(100175251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

QM Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

—
Veuillez prendre note que l'associé unique de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 500 parts sociales de la Société sont détenues par Peakside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings GP S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010151431/16.

(100172869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

QM Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.468.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 470 parts sociales de la Société sont détenues par Peakside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 1 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010151432/16.

(100172807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

QM Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.469.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 470 parts sociales de la Société sont détenues par Peakside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 2 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151433/16.

(100172810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

QM Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.470.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 470 parts sociales de la Société sont détenues par Peakside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 3 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151434/16.

(100172815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Société Financière UCB, Société Anonyme.Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 10.500.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010151456/11.

(100173214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

QM Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.471.

—
Veuillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 470 parts sociales de la Société sont détenues par Peakside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 4 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151435/16.

(100172863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

QM Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Veillez prendre note que l'un des associés de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 470 parts sociales de la Société sont détenues par Peakeside European Holdco S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch European Holdco S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Holdings 5 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010151436/16.

(100172867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.339.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 21 juin 2010

Les administrateurs de la société RF Hottinger Insurance Consulting S.A. se sont réunis au siège de la société en date du 21 juin 2010 à 14h30.

Il a été décidé des points suivants:

1. Le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Rodolphe HOTTINGER de son poste d'administrateur qui est actée à partir du 1^{er} juin 2010.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.
ROZENCWAJG Elo / Christine BERNARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010151443/16.

(100173067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Rotco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.387.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 2 novembre 2010

M. Claude POOS, administrateur de sociétés, né le 28 août 1966 à Esch-sur-Alzette, ayant son adresse professionnelle à L-8030 Strassen, 28, rue du Kiem, a été nommé comme Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ROTCO S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2010151445/14.

(100172924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

—
Veillez prendre note que les associés de la Société ont changé de dénomination suite à des assemblées générales extraordinaires tenues en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 153 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

QM Holdings GP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116458

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenues: 3 parts sociales

QM Holdings 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116468

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 30 parts sociales

QM Holdings 2 S.à r.l.

46A, avenue J.F. Kennedy

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116469

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 30 parts sociales

QM Holdings 3 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116470

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 30 parts sociales

QM Holdings 4 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116471

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 30 parts sociales

QM Holdings 5 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116462

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 30 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Properties 4 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010151440/51.

(100172698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Rue du X Septembre S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 40, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 48.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Rue du X Septembre Sàrl et Cie Secs

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010151448/12.

(100173207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Rue du X Septembre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 40, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 48.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Rue du X Septembre Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010151449/12.

(100173206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Ampli Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2662 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 83.495.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 11/11/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société AMPLI LUX Sàrl, ayant eu son siège social à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Thomas WALSTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Thomas WALSTER.

Référence de publication: 2010151489/16.

(100174047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Sinatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.931.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 Septembre 2007, acte publié au Mémorial C, no 2697 du 23 Novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010151453/14.

(100172633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.354.

Il résulte que l'associé unique de la société Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l. a pris la décision suivante en date du 25 octobre 2010:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 25 octobre 2010:

Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010151454/17.

(100172891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Starvisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010151459/11.

(100172845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Telepartners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.503.

Le domicile de la société TELEPARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B n°96503, constituée le 22 octobre 2003 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°1265 du 28.11.2003, établi au 17, rue Beaumont L -1219 Luxembourg, a été dénoncé le 12 novembre 2010.

Luxembourg, le 12/11/2010.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010151468/12.

(100172581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Supram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.605.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010151460/10.

(100173185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 108.652.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 9 septembre 2010 au siège social

Résolution 3:

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Thomas DÜRR en tant qu'administrateur avec effet le 23 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010151462/15.

(100172773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Taxcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 125.609.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010151466/10.

(100173202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Arcavest Project Clejan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.074.

—
Auszug aus dem Beschluss der alleinigen Gesellschafterin vom 16. November 2010

Aus dem Beschluss der alleinigen Gesellschafterin von Arcavest Project Clejan S.à r.l. einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 32, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister zu Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 139.074 (die „Gesellschaft“), vom 16. November 2010 geht hervor, dass:

Das Mandat des Geschäftsführers der Gesellschaft, Herrn Leander Scherer, geboren am 17. Dezember 1961 in Rosenbach, Deutschland, geschäftsansässig in 32, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette, rückwirkend bestätigt und auf unbestimmte Zeit verlängert wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. November 2010.

In Vertretung Arcavest Project Clejan S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2010151603/19.

(100174441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 278.575,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.739.

—
Veillez noter que l'adresse exacte du gérant Christopher Spencer est la suivante:

Les Camps du Moulin, St Martin, Whitewings Guernsey GY4 6DZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010151467/15.

(100172724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

UCB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010151471/13.

(100173217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

UCB S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010151472/13.

(100173213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

H&F Wings Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.629,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.172.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H&F Wings Lux 1 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010151513/14.

(100174171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Christoph Dahm a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société sus-mentionnée avec effet au 15 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.
WestLB Mellon Compass Fund
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010151474/15.

(100172987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Waste Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.107.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 5 novembre 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2009; et

- de nommer Madame Virginie Boussard, né le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2009, et jusqu' après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010151477/18.

(100172745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

"Whitehill Capital", Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.964.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010151480/10.

(100173629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Accent Aigu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 59, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.537.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010151485/11.

(100173589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 36.735.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010151481/10.

(100173580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

DiAmer Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.628.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151693/9.

(100174960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Regify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.705.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am achten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

1.- Herr Kurt KAMMERER, Chief Executive Officer, geboren am 29. Mai 1962 in Hüfingen (D), wohnhaft in D-78183 Hüfingen, 13, Auf Engelen.

2.- Herr Volker SCHMID, Chief Technology Officer, geboren am 12. Juli 1973 in Donaueschingen (D), wohnhaft in D-78176 Blumberg, 8, Waldshuterstrasse,

hier vertreten durch Herrn Kurt KAMMERER,

aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 5. November 2010 in Blumberg welche Vollmacht, nachdem sie „ne varietur“ unterzeichnet wurde vom Komparenten und dem unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit ihr enregistriert zu werden.

Vorgenannte Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „REGIFY S.A.“ gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Entwicklung und den Vertrieb von Software mit Schwerpunkt elektronischer Kommunikation sowie Dienstleistungen im Bereich E-Mail Services.

Der Zweck der Gesellschaft sind außerdem alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelches Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere

und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro und vierundzwanzig Cent (1,24 EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge

und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder, Delegierte des Verwaltungsrates und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die fünfundzwanzigtausend (25.000) Aktien wurden durch die nachstehenden Aktionäre wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Volker SCHMID, vorbenannt, zwölftausendfünfhundert Aktien,	12.500
2.- Herr Kurt KAMMERER, vorbenannt, zwölftausendfünfhundert Aktien,	12.500
Total: Fünfundzwanzigtausend Aktien	25.000

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsnitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung vom Jahre 2016 werden ernannt:

- 1) Herr Volker SCHMID, vorbenannt,
- 2) Herr Kurt KAMMERER, vorbenannt,
- 3) Herr Hans-Peter KOHLHAMMER, geboren am 31. Januar 1947 in Rothenbergen (D), wohnhaft in D-85410 Haag an der Amper, 63, Pfarrer-Weingand-Strasse.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Rechnungskommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2016 wird ernannt:

die Gesellschaft luxemburgischen Rechts LUXREVISION S. à r. l., mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 7, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 40124.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1470 Luxemburg, 7, route d'Esch.

Vierter Beschluss

Es werden als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt bis zur Generalversammlung der Aktionäre vom Jahre 2016:

- 1) Herr Volker SCHMID, vorbenannt,
- 2) Herr Kurt KAMMERER, vorbenannt,

Jeder der beiden Delegierten des Verwaltungsrates hat die Befugnis die Gesellschaft unter seiner alleinigen Unterschrift hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung, inklusive alle Bankoperationen, verbindlich zu vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. KAMMERER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 novembre 2010. Relation: REM/2010/1473. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 17. November 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010154022/203.

(100175422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Oberflächenschutz Sturm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 141.937.

Im Jahre zweitausendzehn, am sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Degenhardt STURM, Malermeister, geboren in Heusweiler (Deutschland), am 11. August 1956, wohnhaft in D-66589 Merchweiler, 7, Kirchenstrasse,

Inhaber von einundfünfzig (51) Anteilen.

2.- Frau Petra STURM, geborene WAHLEN, Gesellschaftsverwalterin, geboren in Dudweiler (Deutschland), am 20. März 1961, wohnhaft in D-66589 Merchweiler, 7, Kirchenstrasse,

Inhaberin von neunundvierzig (49) Anteilen.

Die Erschienenen, handelnd als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "OBERFLÄCHENSCHUTZ STURM S. à r.l." (Identitätsnummer 2008 24 39 782), mit Sitz in L-1415 Luxemburg, 3, rue de la Déportation, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 141.937, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 16. September 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2491 vom 11. Oktober 2008,

ersuchten den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die vorbenannten Herr Degenhardt STURM und Frau Petra STURM, geborene WAHLEN, alleinige Gesellschafter der Gesellschaft "OBERFLÄCHENSCHUTZ STURM s.à r.l.", zu eins ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgend Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-1415 Luxemburg, 3, rue de la Déportation nach L-5445 Schengen, 1c, Waistrooss, zu verlegen.

Infolgedessen beschliessen die Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. Erster Abs.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Schengen.“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 2 der Satzung abzuändern, der nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung, Planung, Koordination und Ausführung von Malerarbeiten im Innen- und Aussenbereich und allen damit direkt oder indirekt verbundenen handwerklichen Tätigkeiten, sofern sie nicht anderweitig gesetzlich geregelt sind, sowie allgemein der Handel.

Der Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Durchführung von Sandstrahlarbeiten, Spritz- und Metallisierungen, Kunststoffbeschichtungen, Korrosionsschutz sowie die Verwertung von Verfahren der Oberflächentechnik.

Ausserdem kann sie sämtliche Geschäfte ausführen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen.

Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes - der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf achthundertfünfzig Euro (€ 850.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: STURM, WAHLEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3901. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Hinterlegung im Firmenregister.

Niederkerschen, den 12. November 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010152278/52.

(100174503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.